

DEPARTEMENT
de
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT
du GUIERS et de l'AINAN**

Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)

Extrait du Registre des Délibérations du Comité

N° 2024.02

Nombre de membres

En exercice 36
Présents 15
Votants 15
Contre 0
Abstention 0

Date d'affichage

26/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt mars, le comité syndical du Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan s'est réuni sur la convocation et la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Cette Assemblée n'a pas pu délibérer du fait que le quorum n'a pas été obtenu.

Aussi, le comité syndical s'est réuni lors d'une deuxième Assemblée Générale, l'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars, sur la convocation et sous la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Pour cette seconde réunion, il n'y a pas obligation de quorum.

Président M. Christian BERTHOLLIER

Membres présents à la Séance : Williams DUFOUR, Françoise BARBIAN, Céline REVOL, Chantal PEGOUD, Christian GIRARD-CUSIN, Gilbert LONGO, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Yves CHABOUD, Daniel REVEL, Jean-Paul DURANTET, Corinne DHION, Bernard PERROUSE, Christian BERTHOLLIER, Gérard GOZE, Olivier TOMPA

Secrétaire de Séance : M. Didier GONZALES

M. le Président rend compte à l'Assemblée de la consultation lancée en décembre 2023 pour la construction d'un poste de refoulement pneumatique et d'un bassin d'orage associé dans le cadre de la mise en conformité du système d'assainissement de Saint Albin de Vaulserre. Il précise que le marché est divisé en 2 lots :

- LOT N° 1 : GENIE CIVIL
- LOT N° 2 : EQUIPEMENTS ELECTROMECHANIQUES

La procédure, entièrement dématérialisée, est passée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte, avec possibilité de négociation.

La date limite de remise de offres était fixée au 5 janvier 2024. Une seule offre a été reçue pour chaque lot :

- **LOT 1 : PERROUSE CONSTRUCTIONS**
- **LOT 2 : SADE CGTH**

Après vérification de la régularité et de la complétude des offres, le maître d'œuvre (Cabinet MERLIN) a effectué leur analyse au regard des critères de jugement prévus au règlement de la consultation (valeur technique pondérée à 60 %, prix pondéré à 40 %) :

LOT N° 1 : GENIE CIVIL

Dépôt	Nom des candidats	PRIX EN € HT	Note prix (sur 40)	Note Valeur Technique (sur 60)	Note finale	Classement
1	PERROUSE CONSTRUCTIONS	483 042,11 €	40,00	50,00	90,00	1

Pour mémoire, l'estimation financière du maître d'œuvre était de 454.000 €HT.

LOT N°2 : EQUIPEMENTS ELECTROMECHANIQUES

Dépôt	Nom des candidats	PRIX EN € HT	Note prix (sur 40)	Note Valeur Technique (sur 60)	Note finale	Classement
1	SADE	435 400,00 €	40,00	51,00	91,00	1

Pour mémoire, l'estimation financière du maître d'œuvre était de 430.000 €HT.

OBJET :
ASSAINISSEMENT COLLECTIF
MARCHÉ DE TRAVAUX
POUR LA CREATION D'UN POSTE DE REFOULEMENT PNEUMATIQUE ET BASSIN D'ORAGE ASSOCIE DANS LE CADRE DE LA MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE

Au vu de ces éléments, il a été décidé d'engager une négociation financière conformément à l'article 8.2 du règlement de consultation avec les deux candidats.

M. le Président présente alors l'analyse des nouvelles offres, remises après négociation, et détaillées ci-après :

LOT N° 1 : GENIE CIVIL

Dépôt	Nom des candidats	PRIX EN € HT	Note prix (sur 40)	Note Valeur Technique (sur 60)	Note finale	Classement
1	PERROUSE CONSTRUCTIONS	461 674,61 €	40,00	50,00	90,00	1

LOT N°2 : EQUIPEMENTS ELECTROMECHANIQUES

Dépôt	Nom des candidats	PRIX EN € HT	Note prix (sur 40)	Note Valeur Technique (sur 60)	Note finale	Classement
1	SADE	425 000,00 €	40,00	51,00	91,00	1

En conséquence, M. le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer le marché :

- Pour le LOT N°1 : avec l'entreprise **PERROUSE CONSTRUCTIONS** qui a remis l'offre économiquement la plus avantageuse.
- Pour le LOT N°2 : avec l'entreprise **SADE CGTH** qui a remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé de M. le Président,

A l'unanimité, autorise M. le Président à signer le marché de travaux pour la construction d'un poste de refoulement pneumatique et d'un bassin d'orage associé dans le cadre de la mise en conformité du système d'assainissement de Saint Albin de Vaulserre :

- Pour le LOT N°1 : avec l'entreprise **PERROUSE CONSTRUCTIONS** (73240 SAINT-GENIX-LES-VILLAGES)
- Pour le LOT N°2 : avec l'entreprise **SADE CGTH** (38000 GRENOBLE)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

A PONT DE BEAUVOISIN, le 26 mars 2024,

Le Président,
C. BERTHOLLIER,

